

RDC : L'opposition claque la porte de la chambre basse du Parlement

APA, 12-01-2011 Kinshasa (RD Congo) - Les députés de l'opposition congolaise ont claqué, mardi, la porte de l'Assemblée nationale (chambre basse du Parlement) où ils devaient se prononcer sur l'initiative de la révision de la Constitution. Ils ont accusé le bureau de l'Assemblée nationale constituée de la majorité au pouvoir de vice de procédure dans l'examen de cette question au Parlement. Selon le député Gilbert Kiakwama qui s'est exprimé à la sortie de la séance (où se déroulent les plénières de l'Assemblée), la procédure veut que pareille question soit abordée à l'examen de la réunion des présidents des groupes parlementaires avant d'être soumise à la plénière. Les députés de l'opposition exigent ainsi la démission du président de l'Assemblée nationale, Evariste Boshabwa. La plénière s'est toutefois poursuivie avec les députés de la majorité qui ont approuvé par 334 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'initiative de la révision de la Constitution de la RD Congo et qui devra être soumise au congrès (composé de deux chambres du parlement). La révision proposée par la majorité au pouvoir concerne 8 articles dont l'article 71 relatif au mode de l'élection présidentielle. La majorité au pouvoir propose une élection présidentielle à un tour unique contre deux tours prévus par la Constitution, ce que rejette l'opposition. Le cardinal Laurent Monsengwo, archevêque de Kinshasa, avait souligné, au cours d'une conférence de presse la semaine dernière, qu'une élection présidentielle à un tour a le risque de produire un président de la République qui ne sera pas représentatif de la population, au cas où il est, par exemple, élu avec 20 % des voix.